

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS408

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 3

Modifier ainsi l'alinéa 27 :

1° Substituer aux mots :

« pour financer, le cas échéant »,

les mots :

« au financement, le cas échéant, de » ;

2° Après le mot :

« régimes »,

insérer les mots :

« de retraite » ;

3° A la fin de l'alinéa, substituer aux mots :

« le cadre des dispositions »,

les mots :

« les conditions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel